

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : page de garde

ACO

Identification de la société/entreprise	Dryden Aqua Distribution AG Industriering 68 4227 Büsserach Tel: +41 61 789 91 80
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox-Zentrum) www.toxi.ch
Date de révision	02.11.2023
Version	1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Classe de stockage 12.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	<u>Dioxyde de titane (N° CAS: 13463-67-7)</u> Valeur VME: 3 mg/m ³ (a) a=fraction alvéolaire Notations: SSc SSc=Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus
------------------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Utiliser une protection respiratoire conformément à la fiche de données de sécurité section 8.2.
<i>Protection des mains</i>	Utiliser des gants de protection (EN 374) conformément à la section 8.2 de la fiche de données de sécurité. Les temps de passage exacts et l'épaisseur de la couche du gant doivent être déterminés par le fabricant du gant.
<i>Protection des yeux</i>	Utiliser une protection des yeux (EN 166) conformément à la fiche de données de sécurité section 8.2.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 20 01 99.
Emballages contaminés	Les emballages vides peuvent être jetés avec les déchets. Les emballages contenant des résidus doivent être éliminés comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (RS 813.11) Ordonnance sur les déchets, OLED (RS 814.600) Ordonnance sur les mouvements de déchets, OMoD (RS 814.610) Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1) Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail Suva no. 1903 Guide pratique "Entreposage des matières dangereuses" Classe de stockage 12.
------------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 13 Mai 2022
Version 1.0

ACO

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit		
	Nom du Produit	ACO	
	Code du produit.	20020, 20021 & 20022	
	Identificateur de formule unique (IFU)	A6J0-D0V0-700W-4DEQ	
	Forme nano	Le produit ne contient pas de nanoparticules.	
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées		
	Utilisation Identifiée	Filtres UV pour la photo-réduction du chlore	
	Usages déconseillés	Rien d'autre que ce qui précède.	
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité		
	Identification de la société	Dryden Aqua Ltd Butlerfield Industrial Estate, Bonnyrigg, Edinburgh EH19 3JQ, United Kingdom	
	Téléphone	+44 (0) 18758 22222	
	Fax	+44 (0) 18758 22229	
	E-mail (personne compétente)	Agnieszka@drydenaqua.com (Agnieszka Szewczyk)	
1.4	Numéro d'appel d'urgence		
	Tél. d'urgence	+ 33 (0)1 45 42 59 59	Heures de bureau: 24 heures, 7 jours par semaine
		+44 (0) 1978 528459	24/7
			CHEMTREC
	Langue(s) parlée(s) :	Anglais	

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange		
	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Non classé	
2.2	Éléments d'étiquetage		
	Nom du Produit	ACO	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
	Contient:	Non applicable.	
	Pictogramme(s) de Danger	Non applicable	
	Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué	
	Mention(s) de Danger	Aucun attribué	
	Mention(s) de mise en garde	Aucun attribué	
	Information supplémentaire	Rien de connu	
2.3	Autres dangers	Rien de connu	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 13 Mai 2022
Version 1.0

ACO

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Sodium Chlorite	0.1 - <1	7758-19-2	231-836-6	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Inhalation

Contact avec la peau

contact avec les yeux

Ingestion

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

Rien de connu

Traitement symptomatique.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

Comme approprié pour combattre un feu environnant. Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2.

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 13 Mai 2022
Version 1.0

ACO

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûle pas.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. et Combinaison de protection assurant une protection complète. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** N'agir qu'en l'absence de risques. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé.). Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8,13

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer d'une ventilation adéquate lors de l'utilisation du produit et suivre les principes de bonne hygiène du travail notamment pour le contrôle de l'exposition individuelle. Éviter de respirer les vapeurs.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
température de stockage
Matières incompatibles
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- Conservé uniquement dans l'emballage d'origine. A maintenir dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient fermé.
Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Protéger du rayonnement solaire direct.
Conservé à l'écart des substances comburantes. Éviter tout contact avec acides et alcalins. Tenir à l'écart de: Bois, Caoutchouc, Aluminium, Alliages de cuivre.
Voir Rubrique: 1.2

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Substance	N° CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Année
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Titane (dioxyde), en Ti	13463-67-7	-	10	-	-	-	-	291	1987

Source :

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 valeur limite biologique** Non fixé
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 13 Mai 2022
Version 1.0

ACO

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation adéquate lors de l'utilisation du produit et suivre les principes de bonne hygiène du travail notamment pour le contrôle de l'exposition individuelle. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Mettre une fontaine oculaire à disposition.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Veiller à la propreté et au bon ordre. L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes CEN et après consultation du fournisseur de l'équipement de protection individuelle

Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage



Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles.

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (EN374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Recommandés: Néoprène

Protection de corps: Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Recommandés: EN143 Type A-P2

Risques thermiques

non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	incolore
Odeur	Sans odeur
Point de fusion/point de congélation	< 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	101 °C
Inflammabilité	non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 13 Mai 2022
Version 1.0

ACO

Limites inférieure et supérieure d'explosion	non applicable
Point éclair	Non fixé
Température d'auto-inflammation	Non fixé
Température de décomposition	Non fixé
pH	10.5 – 11.2
Viscosité, cinématique	60 – 100 cP
Solubilité	Miscible dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non fixé
Pression de vapeur	Non fixé
Densité et densité relative	Non fixé
Densité de vapeur relative	Non fixé
Caractéristiques des particules	non applicable - Liquide

9.2 **Autres informations** Aucune/aucun

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
10.4 Conditions à éviter	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à température ambiante. Ne pas laisser le produit geler.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des substances comburantes. Eviter tout contact avec acides et alcalins. Tenir à l'écart de: Bois, Caoutchouc, Aluminium, Alliages de cuivre.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Rien de connu

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
Toxicité aiguë - Ingestion	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw
Toxicité aiguë - Inhalation	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LC50 >5 mg/l (poussières/brouillard)
Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 13 Mai 2022
Version 1.0

ACO

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

11.2.2 Autres informations

Rien de connu

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information sur le mélange lui-même.

Sodium Chlorite

Non applicable pour substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information sur le mélange lui-même.

Sodium Chlorite

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. Log Kow <3

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information sur le mélange lui-même.

Sodium Chlorite

Coefficient de partage: n-octanol/eau (EN) <-2.7 Log Kow ≤ 3

La substance a une faible mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets nocifs

Rien de connu

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. Éviter le rejet dans l'environnement. Revalorisation ou recyclage si possible. Diluer avec un large volume d'eau. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/OACI
14.1 Numéro ONU ou Numéro d'identification	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable	Non classé comme Polluant Marin.	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 13 Mai 2022
Version 1.0

ACO

14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.8	Indications diverses	Aucune/aucun		

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement			
15.1.1	Règlements de l'UE Autorisations et limites d'utilisation À observer:	Sans restriction Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.		
15.1.2	Directives nationales Allemagne	Classe de danger pour l'eau Pas dangereux (Classification interne)		
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.		

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: V1.0

Les sections indiquées comme suit ont été révisées

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS)

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

LÉGENDE

ADR	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
IATA	IATA : Association internationale du transport aérien
ICAO	OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
vPvB	vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Ox. Liq. 1; Liquide comburant, Catégorie 1

Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3

Acute Tox. 2; Toxicité aiguë, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H310: Mortel par contact cutané

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 13 Mai 2022
Version 1.0

ACO

Skin Corr. 1B; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B

Eye Dam. 1; Catégorie Lésions oculaires 1

STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Aquatic Acute 1; Danger pour l'environnement aquatique, aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 3; Danger pour l'environnement aquatique, Chronique ,
Catégorie 3

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Dryden Aqua Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Dryden Aqua Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Non applicable